

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 03700

Numéro SIREN : 850 811 332

Nom ou dénomination : WARM UP PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/019880

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2020/019880

Dénomination : WARM UP PROMOTION

Adresse : 5 Rue du Professeur Weill 69006 LYON

N° de gestion : 2019B03700

N° d'identification : 850811332

N° de dépôt : A2020/019880

Date du dépôt : 03/07/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19/06/2020 AGE



5479257

WARM UP PROMOTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 5 rue du Professeur Weill

69006 LYON

850 811 332 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 19 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
et le dix-neuf juin, à quatorze heures ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social,
sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée
en entrant en séance.

La Société Warm Up, représentée par son représentant légal , préside la séance en sa qualité
de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que
les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la majorité
des trois quarts des actions, sur les 10 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que le Cabinet EXINCO AUDIT, commissaire aux comptes, a été
régulièrement convoqué par lettre remise en main propre contre décharge.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des
résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la
loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de
la convocation de l'assemblée.



L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de tiers en qualité de nouveaux associés faisant suite à une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau directeur général,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Par les présentes :

- la société WARM UP, en sa qualité de cédant, cède la pleine propriété de deux mille cent (2 100) actions, lui appartenant dans la société WARM UP PROMOTION,

aux cessionnaires qui acceptent, à savoir :

- à la société CB INVEST, pour mille neuf cents (1 900) actions,
- à la société HOLDING CP&A, pour deux cents (200) actions.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, le cessionnaire, la société CB INVEST, est dûment agréée en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général :

- **la société CB INVEST,**
société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros,
dont le siège est à LYON (Rhône) 5 rue du Professeur Weill,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 882 827 512,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.



Dans le cas où la société WARM UP viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, la société CB INVEST conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, la société CB INVEST, est investie des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, et notamment signer tous actes de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

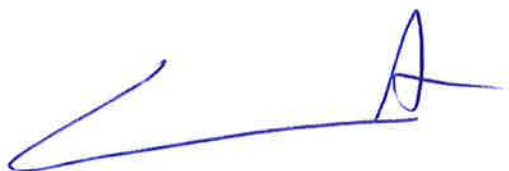
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

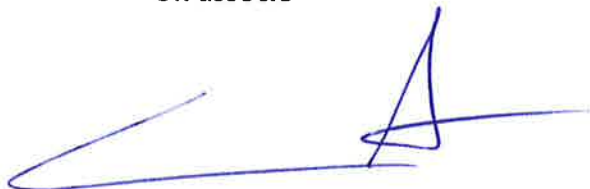
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical line.

Un associé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical line, identical to the signature of the President.A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical line.

